

QUEVREVILLE LA POTERIE

ARRETE

N° 202282

Le Maire de la Commune de Quévreville la Poterie,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-4, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement du feu d'artifice qui se déroulera le 16 septembre 2022, dans un champ longeant le chemin du Vaudin, il convient de réglementer la circulation,

ARRETE :

Article 1 : Afin de sécuriser les lieux lors du tir du feu d'artifice, des barrières seront mises en place afin d'interdire l'accès :

- Chemin du Vaudin
- Parking de la Salle de l'Europe
- Impasse de l'école à l'arrière du Groupe scolaire
-

Article 2 : La circulation sera interdite de 20h à 1h du matin.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera implantée pour en informer les usagers.

Article 4 : Ampliation sera adressée à la gendarmerie de BOOS

Fait à Quévreville la Poterie, le 2 septembre 2022

Le Maire
Benoît HUE

